
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française instituant
un jury chargé de procéder aux examens pour la délivrance du
certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux**

A.Gt 13-07-2004

M.B. 17-11-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1924 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux, notamment l'article 6,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il est institué un jury chargé de procéder à l'examen des candidats au certificat d'aptitude pour l'éducation des enfants anormaux consécutifs aux cours organisés pendant l'année scolaire 2003/2004 par l'Institut Francine ROBAYE (anciennement cours normal provincial pour l'enseignement spécial).

Article 2. - Ce jury est composé comme suit :

Présidente : Mme Eliane VANHAM, Inspectrice de l'enseignement spécial.

Secrétaire : M. Claude WAUTELET, Directeur de l'Institut F. ROBAYE.

Membres : MM. T. FORTIN, C. THOMAS, G. GOOSKENS et F. DESLOOVER, chargés de cours.

Bruxelles, le 13 juillet 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE

